

AGRILE DU FRÊNE

L'opposition obtient un gain pour les citoyens

Longueuil, 18 novembre 2020 — Malgré l'avis défavorable du comité exécutif, les élus ont voté à la majorité, en soirée lors du conseil de ville du 17 novembre 2020, en faveur de l'avis de proposition déposé le mois dernier par le chef de l'opposition, Xavier Léger. Celui-ci demandait au comité exécutif qu'il envisage d'élargir les modalités du programme d'aide financière pour l'agrile du frêne aux citoyens qui ont coupé leur frêne avant le 10 décembre 2019.

Une décision incompréhensible

Soulignant ne pas comprendre la décision du comité exécutif de ne pas recommander l'avis de proposition qu'il a déposé au conseil du 20 octobre, le chef de l'opposition, Xavier Léger, indique que le changement réglementaire ne modifie en rien le budget déjà consacré et les critères d'admissibilités au programme, seulement l'entrée en vigueur du règlement. Une décision d'autant plus incompréhensible, que le sommaire décisionnel admettait qu'un programme de subvention pouvait « avoir un effet rétroactif ».

«On demande actuellement une facture, un permis de coupe à la Ville et une photo de l'arbre malade pour obtenir un remboursement de 150 \$ par frêne malade abattu, 450 \$ maximum par immeuble. Avec la modification réglementaire, il suffit d'exiger la même chose, mais de l'appliquer aux arbres qui ont été coupés à compter du 1^{er} décembre 2017 par exemple. En appliquant une rétroaction au programme d'aide, on permettra à davantage de citoyens de bénéficier du programme pour l'abattage de frênes malades», de déclarer Xavier Léger.

La balle est maintenant dans le camp de la mairesse

L'avis de proposition adopté n'a pour l'instant aucune valeur réglementaire : la date de mise en vigueur ne change donc pas pour l'instant. Malgré son avis défavorable, le comité exécutif devra se saisir de nouveau de la volonté majoritaire du conseil de modifier le règlement CO-2019-1065 et donner les instructions appropriées au directeur général de Ville concernant de nouvelles modalités du programme qui seront encadrées

par voie réglementaire. Pour le chef de l'opposition officielle, Xavier Léger, la balle est maintenant dans le camp de la mairesse et des élus d'Action Longueuil.

« L'objectif des élus de l'opposition demeure de faire profiter un maximum de citoyens du programme d'aide pour l'agrile du frêne. Un programme qui aurait dû être mis en place beaucoup plus tôt et faire l'objet d'une promotion beaucoup plus importante de la part de la Ville de Longueuil. Souhaitons que le message sera entendu du côté de la mairesse », d'ajouter Xavier Léger.

Rappelons que le conseil ordinaire du 12 novembre 2019 a adopté la recommandation de la Commission de l'Aménagement du Territoire et du Développement durable (CATDD) pour la mise en place du programme. Initialement, l'entrée en vigueur du règlement CO-2019-1065 entré en vigueur le 10 décembre 2019 pour prendre fin le 31 décembre 2021.